

POSTULAT

**des députés Graziella Walker Salzmann, CSPO, Alexander Allenbach (suppl.), CSPO,
et cosignataires concernant l'institution spécialisée Mattini à Brigue – des
éclaircissements sont indispensables! (15.06.2012) 3.159**

La page 43 du rapport annuel 2011 du Conseil d'Etat pouvait laisser présumer que la construction de l'institution Mattini à Brigue pourrait être achevée. Or cette constatation sème une confusion totale, puisque lors du débat sur le compte de l'Etat, le Conseiller d'Etat compétent a expliqué qu'une opposition retardait le projet. Enfin, on raconte que le financement ne serait pas encore assuré. Le fait est qu'il n'y a même pas encore de projet de construction. Les placements hors canton sont très coûteux et majoritairement financés par les communes et par une contribution des parents, contrairement aux placements cantonaux où le canton prend en charge la majeure partie des coûts du placement, en assumant les coûts non couverts et le montant à régler par les parents. Etant donné que le Bas-Valais compte environ 210 places disponibles, contre seulement 12 pour le Haut-Valais, les communes du Haut-Valais doivent passer à la caisse bien plus souvent. A cela s'ajoute le fait que l'intégration psycho-sociale des enfants, de même que la collaboration avec les spécialistes mandatés par les autorités, s'avèrent plus difficiles en cas de placement extra-cantonal. Le besoin d'agir est criant de toutes parts.

En 2008, un groupe de travail avait livré un rapport exhaustif avec la collaboration de tous les services concernés (y compris l'Office fédéral de la justice). Ce rapport prévoyait un calendrier détaillé, selon lequel l'accueil d'enfants et d'adolescents devrait commencer à partir de l'automne 2011. Ce délai est maintenant écoulé. Nous souhaitons que le Conseil d'Etat explique pourquoi le calendrier prévu dans le rapport n'a pas pu être respecté. Parallèlement, nous demandons au Conseil d'Etat de faire avancer la mise en œuvre du projet en collaboration avec la commune site de Brig-Glis.

Conclusion:

Pour le bien des enfants et des adolescents du Haut-Valais, il convient de remédier le plus rapidement possible à l'état d'urgence existant en matière de placement dans des institutions socio-pédagogiques.

Sion, le 15 juin 2012
(11h35)

Graziella Walker Salzmann, députée, CSPO
Alexander Allenbach, député (suppl.) CSPO
et cosignataires